

Développement durable et territoires

Économie, géographie, politique, droit, sociologie

Vol. 15, n°2 | Septembre 2024

Varia

Prendre en charge les inégalités environnementales

Le rôle contrasté des mobilisations collectives dans quatre communes du
Grand Paris

Taking charge of environmental inequalities

*The contrasted role of collective mobilizations in four municipalities of the
greater Paris area*

**Nathalie Blanc, Caroline Gallez, Éléonore Genest, Diego Antolinos-Basso,
Jean chiche et Hugo Rochard**



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/developpementdurable/23744>

ISSN : 1772-9971

Éditeur

Association DD&T

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2024.

Prendre en charge les inégalités environnementales

Le rôle contrasté des mobilisations collectives dans quatre communes du Grand Paris

Taking charge of environmental inequalities

The contrasted role of collective mobilizations in four municipalities of the greater Paris area

Nathalie Blanc, Caroline Gallez, Éléonore Genest, Diego Antolinos-Basso, Jean chiche et Hugo Rochard

Cet article a bénéficié du soutien apporté par l'ANR et l'État au titre du programme d'Investissements d'avenir dans le cadre du Labex Liepp (ANR-11-LABX-0091, ANR-11-Idex-0005-02) et de l'Idex Université Paris Cité (ANR-18-Idex-0001).

This article benefits from the support provided by the ANR and the French government, under the "Investissements d'Avenir" program LABEX LIEPP (ANR-11-LAB-0091, ANR-11-IDEX-0005-02) and the IdEx Université Paris Cité (ANR-18-IDEX-0001).

- 1 Les groupes sociaux contribuent inégalement aux émissions de gaz à effet de serre (GES), les classes aisées ayant un poids nettement plus élevé, en moyenne et quelle que soit l'échelle géographique considérée, que les classes populaires (Chancel, 2021). En outre, les bouleversements environnementaux et les politiques d'atténuation et d'adaptation ont des impacts différenciés selon les populations concernées, aussi bien socialement que géographiquement (Chu *et al.*, 2017). Or, en se focalisant sur les objectifs d'atténuation au détriment des problèmes d'adaptation et en ne prenant que très partiellement en compte les inégalités sociales et environnementales, les politiques climatiques actuelles risquent non seulement de contribuer à l'aggravation des inégalités, mais aussi de susciter des contestations importantes qui limitent fortement leur efficacité. Enfin, la dimension sociale reste peu intégrée à ce jour dans les politiques climatiques, malgré les appels réitérés de la part des scientifiques et des représentants des corps intermédiaires à les prendre en compte.

- 2 La mise en regard des inégalités socio-environnementales et des problématiques de justice engage une requalification des objectifs de l'action publique et collective. Dans cet article, nous questionnons la manière dont les mobilisations à visée socio-environnementales, entendues comme des mobilisations collectives autour d'enjeux à la fois sociaux et environnementaux, pointent des enjeux de justice renouvelés et plaident pour une reformulation des modalités d'appréciation des inégalités sociales et des réponses politiques à leur apporter.
- 3 Nous rendons compte ici d'une recherche réalisée auprès du milieu associatif dans quatre communes du Grand Paris. Nous questionnons la manière dont les collectifs se saisissent des inégalités socio-environnementales sur les territoires et les transforment en des requêtes de justice. Notre hypothèse est que ces groupes participent au renouvellement des modalités de l'agir collectif autour des questions environnementales, dans un esprit de solidarité, sinon de justice sociale, mais que la portée de ces transformations dépend du contexte sociopolitique et territorial dans lequel les initiatives prennent forme. Dans une première partie, nous abordons le cadre théorique. Puis, nous élaborons une brève comparaison des quatre communes que nous étudions, et présentons la démarche méthodologique de notre recherche. Dans une troisième partie, nous détaillons les manières dont les associations et collectifs se saisissent de ces enjeux sur les territoires concernés. Outre les questions de solidarité, ces collectifs habitants structurent des réseaux de mise en œuvre de la transition socio-environnementale ou s'inscrivent en leur sein et travaillent avec la puissance publique. Enfin, dans un dernier temps, nous abordons les perspectives d'ensemble que dessinent ces évolutions.

1. Justice sociale, environnementale et climatique : quelle traduction sur les territoires urbains ?

- 4 Si les inégalités socio-environnementales reposent sur un constat documenté scientifiquement d'une inégale répartition géographique des ressources et biens matériels et symboliques, les enjeux de justice relèvent de principes moraux et politiques qui évaluent le caractère juste ou injuste de la répartition ou de la redistribution de ces mêmes biens et ressources. L'application d'un principe de justice résulte en une approche critique de l'analyse des inégalités et du rôle de l'État (Dubet, 2016 ; Elbaum, 1995). Entre la maximisation de la richesse globale et une égalité stricte de sa répartition, plusieurs principes distributifs ont été discutés dans la philosophie politique, qui se réfèrent à la notion d'équité, c'est-à-dire à une distribution des ressources qui, bien que non égalitaire, est considérée comme juste (Savidan, 2018). La justice environnementale quant à elle ne se limite pas aux enjeux de distribution. Le rôle des mobilisations de la société civile dans la formalisation des enjeux de justice environnementale et climatique a été majeur et a précédé leur conceptualisation dans le champ académique (Schlosberg, 2007).
- 5 Le mouvement pour la justice environnementale, qui émerge notamment dans le contexte états-unien à partir de la fin des années 1970, milite pour le droit des populations défavorisées à disposer d'un environnement sain et pour la reconnaissance des discriminations que subissent ces populations à travers la dégradation de leurs conditions et de leur cadre de vie sur les plans sanitaire, économique ou esthétique (Laigle, 2019). Outre la dénonciation des inégalités de distribution des risques et des

aménités environnementales selon les populations, les mobilisations revendiquent un droit à la parole en ce qui concerne les décisions relatives à l'environnement de proximité. De fait, dès le Sommet de la Terre à Rio en 1992 et les traductions territoriales de l'agenda 21 adopté par les chefs d'État, la participation des populations sera une composante forte des politiques environnementales (Deldrève *et al.*, 2019). Il s'agit aussi de la reconnaissance de la variété des luttes, notamment des mouvements sociaux écologistes ou climatiques et féministes, qui appellent à dépasser une conception stato-centrée de la justice et des variables strictement socio-économiques qui, tout en restant structurantes, ne suffisent pas à rendre compte des différents types d'inégalités environnementales (Drique et Lejeune, 2017 ; Deldrève *et al.*, 2019).

- 6 Les mouvements pour la justice climatique concernent les enjeux de responsabilité différenciée Nord-Sud, ou entre populations riches et pauvres, en termes d'atténuation en matière d'émission de gaz à effet de serre. Ils rejoignent ainsi les luttes environnementales qui dénoncent l'accaparement des ressources naturelles présentes dans les pays des Suds par les pays des Nordes (Martinez-Alier, 2014). Au-delà des revendications en faveur de l'abandon des énergies fossiles et des transferts financiers des « Nordes » vers les « Suds » pour le paiement de la dette écologique, les mouvements pour la justice climatique réclament un droit des peuples autochtones et des populations impactées à parler pour eux-mêmes. Ces mobilisations mettent aussi en avant la nécessité d'aller au-delà d'une approche strictement redistributive de la justice, même si elle reste centrale, en pensant les moyens de déjouer les structures inégalitaires et leurs impacts sur les changements climatiques, principalement à l'échelle mondiale. En particulier le lien entre race, pauvreté et risque environnemental a été porté dès l'origine par les mouvements.
- 7 Dans le champ académique, plusieurs auteurs se sont appuyés sur l'analyse de ces mobilisations pour proposer une conceptualisation des principes de justice en lien avec les enjeux environnementaux et climatiques. La question de la reconnaissance des spécificités individuelles ou collectives face à l'exposition aux pollutions ou aux risques climatiques met l'accent sur les conditions institutionnelles de la construction des inégalités. Elle soulève celle de l'inégale participation de tous les groupes sociaux (habitants ou collectifs) aux prises de décision qui les concernent, conceptualisée à travers la notion de justice procédurale. Schlosberg (2007) propose de considérer les questions de justice environnementale comme trois cercles interconnectés et imbriqués de préoccupations : distribution, reconnaissance, participation. Par ailleurs, au regard des inégalités sociales et territoriales des impacts environnementaux, ces mobilisations font de l'adaptation au changement climatique un enjeu clé, qui croise les questions de justice environnementale, climatique et sociale. Cette attention portée à l'adaptation place l'échelle locale au cœur des préoccupations pour une « transition juste » (Schlosberg et Collins, 2014). Dans cette perspective, la notion de capacité, telle que théorisée par Amartya Sen (2012), renvoie à l'ensemble des aptitudes individuelles qui permettent aux personnes de décider d'une trajectoire d'existence dans un environnement sain. Cependant, les capacités peuvent également se rapporter à des collectifs, décrivant alors un pouvoir d'agir collectif (Ballet *et al.*, 2015).
- 8 Dans la lignée de ces travaux, nous considérons que les inégalités et questions de justice sont indissociablement liées dans l'interprétation des mobilisations et demandes de réparation relatives aux inégalités socio-environnementales. Il s'agit pour nous de caractériser le lien entre les inégalités socio-environnementales et climatiques mis en

évidence par une analyse statistique et géographique et les enjeux de justice dont relèvent les mobilisations inscrites dans les territoires. Dans cette perspective, nous sommes moins tournés vers leur capacité d'interpellation que vers leur capacité d'action sur les territoires. Nous postulons que la prise en compte des inégalités socio-environnementales constitue le pivot central de la coproduction des politiques d'adaptation dans une optique d'une transition « juste ». En nous plaçant dans la perspective des travaux sur « l'environnementalisme ordinaire » (Blanc *et al.*, 2022) ou de « l'environnementalisme du quotidien » (Schlosberg et Coles, 2019), nous cherchons à comprendre la portée matérielle, sociale et politique des actions menées par une pluralité d'initiatives issues de la société civile. Dès lors, l'appréciation de la prise en compte des enjeux de justice requiert une écoute attentive aux enjeux portés par les vies ordinaires sur ces territoires, aux populations marginalisées, et aux transformations de leurs milieux et conditions de vie. Certes, ces initiatives ne se réclament pas toutes d'enjeux de justice, mais leur prise en charge du cadre de vie, des conditions et des pratiques de la vie quotidienne prend son sens au regard de problèmes d'échelle globale (changement climatique, diminution de la biodiversité, aggravation des inégalités sociales et environnementales, délitement du lien social, etc.). C'est pourquoi nous proposons de nous intéresser aux modalités d'action concrète des collectifs citoyens en lien avec la diversité des inégalités environnementales sur les territoires. Par ailleurs, nous nous intéresserons aux relations entre ces formes d'action collective et les politiques locales, encore peu explorées dans les travaux sur la justice environnementale et climatique. Pour mettre en œuvre nos analyses, nous mobilisons donc une approche transversale et multi-scalaire de la justice environnementale qui s'intéresse au milieu associatif à l'échelle d'un territoire métropolitain en lien avec l'hétérogénéité des contextes urbains, sociaux et politiques.

2. Terrains et méthodes

- 9 Le travail de recherche déjà mené dans un premier programme (CIVIC ACT 1) a mis en lumière les apports d'un dispositif mixte ouvert aux techniques d'enquêtes variées, statistiques, cartographiques et discursives. En utilisant les variables qui décrivent la composition de la couverture des territoires pour les classifier, l'équipe a cherché à rendre compte du lien entre une morphologie environnementale et urbaine, à laquelle s'ajoutent les composantes socio-économiques, politiques et de santé, et les mobilisations ancrées dans ces communes (Blanc, Paddeu, 2018 ; Antolinos-Basso *et al.*, 2020 ; Blanc, 2019). Cette classification a ensuite permis de sélectionner les communes étudiées dans l'enquête qualitative.

2.1. Échantillonnage des communes étudiées

- 10 Nous avons d'abord réalisé une analyse quantitative multivariée (ACP, puis CAH) des inégalités socio-environnementales (avec des indicateurs socio-démographiques et d'occupation des sols) des territoires du Grand Paris à partir de travaux menés précédemment dans le cadre du programme précédent. En l'occurrence, les indicateurs socio-démographiques et d'occupation des sols retenus sont les suivants :

Tableau 1. Indicateurs socio-démographiques

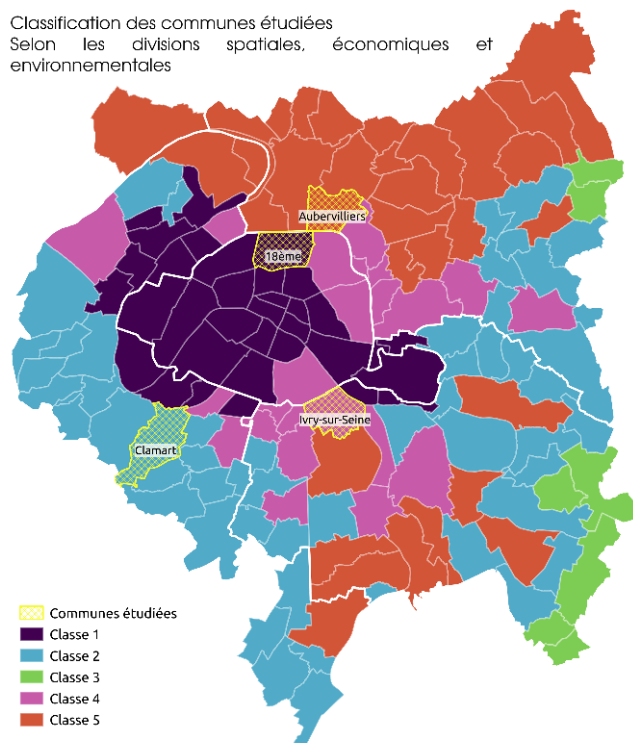
Indicateurs socio-démographiques*	Indicateurs d'occupation du sol (MOS** en 11 postes)
Taux de chômage des 15-64 ans	Forêts
Part des cadres	Milieus semi-naturels
Part des ouvriers	Espaces agricoles
Part des populations immigrées dans la population	Eau
Part de la population de 15 ans ou plus non scolarisée diplômée du supérieur	Espaces ouverts artificialisés
Part de la population de 15 ans ou plus non scolarisée diplôme inférieur ou égal au bac	Habitat individuel
Part des ménages propriétaires	Habitat collectif
Part des ménages locataires d'un logement du parc privé	Activités
Part des ménages locataires d'un logement du parc social	Équipements
Part des ménages fiscaux imposés	Transports
Médiane (€) soit < = 2 ^e quartile	Carrières, décharges et chantiers

** Mode d'occupation des sols

Sources : * Insee et Apur ; ** Institut Paris Région, 2017

- 11 Les taux de plomb de nickel ou de cadmium mesurés en 2014 par l'Ineris, le nombre d'industries polluantes (2015) ainsi que les variables politiques (résultats électoraux de la présidentielle de 2017 et des européennes de 2019) sont utilisés comme variables contextuelles. Cette première analyse nous a permis de déterminer cinq classes de communes. Cette classification dessine un gradient de communes selon les critères retenus. Partant des résultats obtenus, nous avons sélectionné quatre communes (Clamart, Paris 18^e, Ivry-sur-Seine, Aubervilliers) qui sont les parangons des quatre classes les plus présentes dans la Métropole du Grand Paris. Ainsi, aucune commune de la classe 3 n'a fait l'objet d'enquête, car elle est très minoritaire dans le panel (Figure 1).

Figure 1. Communes échantillonnées à partir de la classification par critères socio-économiques et environnementaux



Les communes sont classées en 5 classes selon 11 variables socio-démographiques et d'occupation des sols.

Classe 1 : communes à forts taux d'habitat collectif, des équipements, des infrastructures d'enseignement supérieur. La population : plutôt des cadres supérieurs. Politiquement : vote pour Emmanuel Macron à la présidentielle et plutôt à droite aux européennes 2019, et plutôt écologistes ou à droite aux régionales 2015.

Classe 2 : communes à forts taux d'habitats individuels, avec bois, forêts, jardins individuels, golf, ensemble d'achats individuels identiques (pavillons, lotissements), ménages imposables. Politiquement : vote à droite à toutes les élections de 2015 à 2019. Municipalités de droite de 2001 à 2000.

Classe 3 : communes avec des forêts, espaces agricoles, jardin, de l'habitat rural. Forts taux de propriétaires, plutôt employés. Politiquement : vote à l'extrême droite aux régionales de 2015 ou aux européennes de 2019. Les municipalités à droite depuis 2001.

Classe 4 : communes avec de l'habitat collectif discontinu, des équipements, parkings de surface, gares routières, dépôts de bus. Population locataire en logements sociaux, revenus inférieurs à la médiane, fort taux de chômage. Pourcentage d'immigrés supérieur à la moyenne du Grand Paris. Politiquement : vote à gauche ou écologiste aux régionales de 2015, présidentielles et européennes de 2019. Municipalités à gauche depuis 2001.

Classe 5 : communes avec des activités économiques, des transports, des décharges, carrières, chantiers, des terrains vacants, grandes emprises industrielles. Population d'ouvriers, locataires en logement social, avec un diplôme inférieur au bac, à faibles revenus. Fort taux d'immigrés. Politiquement : bien plus inflationnistes, vote plus à gauche aux régionales 2015 et aux européennes 2019, plus extrême droite aux régionales. Les municipalités communistes ou de gauche en 2020, d'union de la gauche en 2014 et en 2001.

CIVIC ACT 2

Réalisation : Éléonore Genest, mai 2021, LIEPP, CEVIPOF, Centre des Politiques de la Terre

Sources : INSEE, APUR

2.2. Une méthodologie mixte

- 12 Le projet CIVIC ACT 2¹ s'est donné comme objectif d'étudier l'évolution des relations entre les collectivités locales et les associations et collectifs dans le cadre de la

transition socio-écologique au prisme de la justice sociale, environnementale et climatique.

- 13 Afin d'explorer de façon qualitative les actions collectives et le contexte politique de chacun des quatre territoires échantillonnés, nous avons mené des entretiens semi-directifs auprès des associations et collectifs ainsi que des élus et responsables administratifs locaux (tableau 2). Lorsque l'occasion s'est présentée, notamment à Ivry-sur-Seine où la municipalité s'engageait dans une démarche d'assemblée citoyenne Climat, des observations participantes ont été réalisées au sein des dispositifs participatifs. Le choix des associations enquêtées repose sur une double démarche : le tri des associations répertoriées au RNA (Répertoire national des associations) ayant trait à l'environnement ou au cadre de vie, puis la sélection des associations croisant enjeux sociaux et environnementaux (identification à partir des sites des associations, des annuaires des associations municipaux² ou à travers l'enquête, de proche en proche).
- 14 Notre approche des mobilisations collectives se distancie de celle développée par la sociologie des mouvements sociaux, qui qualifie des revendications d'ordre conflictuel adressées aux acteurs publics ou privés dans une visée contestataire. Elle se situe davantage dans la lignée des travaux qui s'inspirent de l'approche pragmatiste, en particulier de la notion de public chez John Dewey (2003 [1927]) pour analyser les dynamiques de mobilisations collectives comme des « processus de codéfinition et de comaîtrise de situations problématiques » (Cefaï, 2009, 248). Dans cet article, nous nous focalisons sur les spécificités des mobilisations des associations et collectifs au regard des inégalités socio-environnementales des communes, tant leur singularité que leur place dans des dynamiques et politiques menées à d'autres échelles.

3. Faire atterrir la justice climatique : le poids des dynamiques territoriales

- 15 Les dynamiques territoriales d'intégration des problématiques de justice face aux impératifs de transition dépendent du caractère singulier des gouvernements locaux (Wamsler et Raggars, 2018) et des associations et collectifs aux positionnements et pratiques extrêmement divers. Certaines associations entrent par la question environnementale et l'adressent d'emblée comme un enjeu de transformation sociale au sens large. Quant aux organismes plus anciens dont la vocation première est sociale (Emmaüs, associations de réinsertion, d'animation ou d'éducation populaire), ils s'intéressent de plus en plus aux problématiques environnementales, dans un contexte où leurs publics subissent les impacts de l'augmentation du prix de l'énergie ou des politiques de régulation à visée environnementale (taxe carbone, ZFE-m³, etc.).

3.1. Des communes aux profils sociodémographiques et aux trajectoires politiques contrastées

- 16 La mise en regard des communes étudiées invite à les différencier comme suit : le 18^e arrondissement de Paris (classe 1) est un territoire fragmenté socialement et spatialement subissant une importante transformation urbaine ; Clamart (classe 2) est une commune accueillant une population aisée, où les enjeux socio-environnementaux

sont faiblement investis à la fois par l'action collective et par l'action publique ; les deux communes d'Ivry-sur-Seine (classe 4) et d'Aubervilliers (classe 5) en forte transformation également abritent les plus forts taux de pauvreté de notre échantillon et où les mobilisations sont plus nombreuses et diversifiées. Les disparités socio-démographiques et politiques sont également détaillées dans le tableau 2. Ce tableau présente aussi le nombre d'acteurs rencontrés dans le cadre de l'enquête qualitative.

Tableau 2. Caractéristiques des communes étudiées

	Paris 18 (classe 1)	Clamart (classe 2)	Ivry-sur-Seine (classe 4)	Aubervilliers (classe 5)
Caractéristiques des territoires				
Superficie (ha)	600	876	588	577
Densité (hab./km ²)	32 024	6 034	10 450	15 442
Part des espaces naturels et agricoles	0 %	24 %	4 %	2 %
Part des espaces ouverts artificialisés	9 %	11 %	20 %	12 %
Taux de chômage	12 %	10,3 %	15,6 %	22 %
Taux de pauvreté	21 %	11,0 %	27 %	41 %
Revenu médian/uc*	23 650 €	27 840 €	18 810 €	14 640 €
Part de la population vivant en QPV**	21 %	0 %	19 %	86 %
Orientation politique actuelle	PS (2014)	LR (2014)	PC (2014)	UDI (2020)
Trajectoire politique antérieure	PS : 1977-83	Cent. : 1960-2000	PC depuis 1924	PC : 1945-2008
	UDF : 1983-95	PS : 2001-2014		PS : 2008-2014
	PS : 1995-2022			PC : 2008-2020
Enquête qualitative : nombre d'entretiens réalisés				
Associations	16	9	12	10
Élu-e-s, technicien-ne-s	5	2	9	3
Total d'entretiens menés	21	11	21	13

* Selon l'Insee, le revenu médian est tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée.

** Quartier classé « Politique de la Ville »

Sources : Institut Paris Région, mos 2021, Insee, annuaires communaux des associations

- 17 Face au constat largement partagé de l'insuffisance des réponses politiques apportées à la crise environnementale et sociale, les associations environnementales, en majorité

créées depuis les années 2010, visent à offrir des capacités de résistance, de réappropriation et de créativité collectives autour de pratiques quotidiennes se voulant plus durables localement. Selon leur histoire, leurs raisons d'être et d'agir et leur composition sociale, ces collectifs intègrent plus ou moins fortement les enjeux de justice sociale et environnementale offrant des biens et des services, notamment aux personnes issues des classes populaires. Les acteurs à l'origine de ces associations, ou les plus impliqués dans leur activité, sont généralement dotés d'un capital social et surtout culturel élevé, et d'une conscience vive des atteintes portées à l'environnement ; leur action relève d'un engagement qui varie selon les individus. À l'échelle des territoires, l'action de ces collectifs s'inscrit notamment dans un « nouveau matérialisme durable », en proposant des moyens concrets de transformation des pratiques de consommation, voire des alternatives aux organisations dominantes des flux de matières et d'énergie (Schlosberg et Cole, 2019). C'est le cas pour l'alimentation avec les circuits alimentaires alternatifs (de type Amap : dans les jardins Ecobox ou du Ruisseau), ou encore pour le réemploi et le recyclage créatif dans les ressourceries, qui permettent de s'inscrire dans une dynamique autre que le tout jetable (ressourceries La Pagaille à Ivry-sur-Seine et Le Poulpe dans le 18^e arrondissement).

- 18 Dans les associations recensées du domaine de l'insertion sociale et professionnelle, comme le mouvement Emmaüs, les motivations pour intégrer les questions environnementales sont diverses. Il s'agit en particulier de faire reconnaître, notamment par les pouvoirs publics, l'ampleur des actions entreprises en matière de récupération et de réparation d'objets et de matériaux, d'éducation populaire ou encore d'accompagnement de l'engagement citoyen sur les questions environnementales. Comme en attestent les récentes prises de position de certaines associations à l'échelle nationale, il s'agit également d'alerter sur les conséquences négatives des mesures environnementales pour les publics défavorisés⁴.
- 19 Au-delà de ces caractéristiques communes, les objectifs des collectifs comme les modalités d'action varient sensiblement d'une commune à l'autre, en relation avec la forme des environnements urbains et les contextes socio-démographiques et politiques.

3.2. Des inégalités en lien avec chaque contexte urbain

- 20 Sur le plan des inégalités associées à des fractures territoriales, les quatre communes diffèrent sensiblement.
- 21 La commune d'Aubervilliers est la plus pauvre de notre échantillon et accueille une population jeune, en provenance de plus d'une centaine de pays, et qui concentre des taux de chômage importants (CCI Paris Île-de-France, 2017). En fort accroissement démographique, les nouvelles populations essentiellement issues des classes moyennes en lien avec les grands projets de développement (Métro, Condorcet, Fort d'Aubervilliers, etc.) contrastent avec la situation sociale d'Aubervilliers, globalement alarmante : plus de 40 % de la population de la commune vit en deçà du seuil de pauvreté (et 50 % des 40-49 ans en 2018) contre 14,9 % au niveau métropolitain. Le cadre urbain paupérisé, traversé par de nombreuses voies de communication, témoigne du passé industriel.

- 22 Deuxième territoire parmi les plus défavorisés de notre échantillon, comptant une population importante d'immigrés et de jeunes, Ivry-sur-Seine fait partie des communes où le revenu médian des ménages par unité de consommation est en dessous de la Métropole du grand Paris. Cette situation est néanmoins contrastée au sein de la commune, selon la proximité avec Paris et les grandes infrastructures, telles que le périphérique et l'usine de traitement des déchets du Sycotom. Inscrit à la confluence de la Seine et de la Marne, commune anciennement ouvrière, Ivry-sur-Seine hérite d'un lourd passé industriel qui obère la qualité de vie : importante pollution atmosphérique et des sols, insuffisance des espaces verts. Le projet Ivry Confluences, la Zac du Plateau et le désenclavement de la cité Youri Gagarine contribuent au processus de transformation de cette commune, avec l'arrivée de populations issues de la classe moyenne.
- 23 Territoire le plus densément peuplé de notre échantillon, le 18^e arrondissement de Paris accueille une population jeune et une proportion élevée de personnes immigrées (personnes nées à l'étranger, dont la nationalité d'origine est étrangère, et qui vivent en France) : 24 %, alors que la moyenne nationale est de 10 % en 2021. Cependant, ce territoire est en forte gentrification depuis de nombreuses années (Clerval, 2016), malgré le maintien de populations plus précaires au cœur de certains îlots et de fortes disparités territoriales renforcées par des fractures ferroviaires (gare du Nord, gare de l'Est, petite ceinture) ; les quartiers de la Goutte d'Or, de Porte de la Chapelle, Grandes Carrières sont habités par des classes populaires, tandis que le quartier autour de la mairie (Jules Joffrin) et Montmartre ont connu un embourgeoisement plus précoce et attirent de nombreux flux touristiques. En outre, cet arrondissement comporte six quartiers classés comme prioritaires par la politique de la Ville (sur les 20 que totalise la ville de Paris). Au total, 91 100 habitants, soit 46 % de la population de l'arrondissement, vivent dans des quartiers relevant de la géographie prioritaire de la Politique de la Ville (QPV), sur une superficie de 364 hectares, soit 61 % de la superficie de l'arrondissement.
- 24 Enfin, à Clamart, commune la plus riche de notre échantillon, les classes supérieures sont surreprésentées et les classes populaires sous-représentées. Le territoire est caractérisé par d'importantes disparités. Le Bas-Clamart, au nord, accueille le centre historique de la ville et une majorité d'habitants aisés, avec une forte proportion d'habitat pavillonnaire ou de petits immeubles collectifs de qualité. Malgré leur localisation en zone dense, ces quartiers résidentiels sont relativement préservés des expositions fortes aux pollutions atmosphériques et sonores. Le Haut-Clamart, au sud, est isolé du centre et regroupe plusieurs quartiers d'habitat social, bordés d'infrastructures routières (routes départementales) à forte circulation. Ces deux espaces sont quasiment séparés par le Bois de Clamart, vaste espace semi-naturel ayant une valeur patrimoniale qui occupe un quart de la superficie communale. Régulièrement menacé par des projets d'infrastructures de transport, sa préservation a suscité des mobilisations habitantes récurrentes depuis les années 1970.
- 25 Ces caractéristiques sociales et géographiques sont associées à des trajectoires politiques et des dynamiques de mobilisations collectives également différenciées.

3.3. Trajectoires politiques et dynamiques de mobilisation de la société civile

- 26 Aubervilliers, anciennement communiste, a basculé à droite (du PC à l'UDI) aux élections de 2020. Alors que la transition environnementale était centrale dans la politique de la mandature précédente, le changement de majorité politique a dégradé le dialogue entre les acteurs municipaux et les nombreux collectifs locaux à visée socio-environnementale. La situation de la crise sanitaire du Covid-19 a permis de révéler leur fort engagement autour des enjeux de justice sociale, à travers une implication auprès des populations les plus précaires et les plus touchées, et montre une capacité d'adaptation à travers le renouvellement des modes d'action. Si le Secours Populaire a distribué des repas pendant la pandémie, des collectifs plus petits et insérés localement l'ont également fait, certains dans une visée politique de transformation socio-environnementale. La Pépinière a distribué ainsi de très nombreux repas tandis que La Collective (aujourd'hui expulsée par l'actuelle municipalité) a tenté de répondre aux enjeux de mixité et d'accès pour tous à une alimentation de qualité. L'établissement public territorial (EPT) Plaine Commune, auquel appartient Aubervilliers, offre son soutien aux associations, en accompagnant les initiatives qui visent à explorer et rendre visibles diverses expériences de transition, notamment avec les appels à projets comme Terre d'Avenir, Imaginaire & Jardin et Tandem.
- 27 Ivry-sur-Seine, dirigée par une équipe édiltaire socialiste dès 1896, s'inscrit ainsi dans la matrice du socialisme municipal. Lors des élections municipales de 2020, une liste citoyenne a intégré l'équipe municipale, comptant pour un tiers des effectifs. Conscients des inégalités socio-environnementales qui façonnent divers liens entre l'action publique locale et les mobilisations, et qui touchent presque tous les aspects des politiques urbaines et la gouvernance, les acteurs publics et collectifs d'Ivry-sur-Seine déploient des démarches d'apprentissage collectif de la transition socio-écologique, notamment à travers l'assemblée citoyenne Climat. L'écosystème associatif est donc largement volontariste. En outre, depuis notre première enquête réalisée en 2016-2017, les thèmes de la transition socio-écologique et de l'adaptation au changement climatique ont pris une importance croissante dans les activités menées par les divers acteurs associatifs. Les associations traditionnellement engagées sur les enjeux de solidarité et de pauvreté intègrent désormais les enjeux d'une transition juste, ce que l'enquêté d'Emmaüs inscrit dans le prolongement d'activités historiques : *« On a fêté les 70 ans, il n'y a pas longtemps. Et l'écologie, c'est nouveau pour nous autres, pour la planète. Mais pour Emmaüs, ce n'est pas un mot nouveau. Et j'ai dit ça parce que revenons sur l'histoire de l'abbé Pierre. L'abbé Pierre, il est parti. Il a construit ce mouvement sur l'écologie. Sur l'écologie. Pourquoi je dis ça ? Parce que l'activité d'une communauté, donc ce qui est commun dans toutes les communautés Emmaüs, c'est ça. C'est ce qu'on appelle la récupération »* (entretien avec un salarié d'Emmaüs Liberté, mai 2021). De manière générale, ces grandes associations témoignent tant d'une ouverture aux dimensions socio-environnementales qu'une redirection de leurs activités (par exemple, l'insertion par l'activité économique redirigée vers les espaces verts). De leur côté, les petites associations ou collectifs (jardins ouvriers, jardins partagés, verdissement des pieds d'arbre, etc.) intègrent de manière croissante les enjeux sociaux.
- 28 En effet, outre la prise en charge de problèmes d'environnement locaux, certains collectifs associatifs prennent en charge des questions sociales complexes, reliées aux

problématiques de justice, en luttant contre les discriminations envers les populations marginalisées. Dans le 18^e arrondissement, les associations et les centres sociaux (par exemple, Rosa Parks ou la Maison Bleue) sont ouverts aux populations dans leur diversité de condition. À titre d'exemple, la ressourcerie « le Poulpe » se situe au centre d'un quartier identifié comme prioritaire de la politique de la Ville (la Goutte d'Or, qui est réparti sur plusieurs Iris de l'arrondissement et qui va de la rue Ordener au boulevard de la Chapelle). Une majorité des habitants du quartier, très touchés par le chômage, ont des revenus particulièrement faibles et bénéficient des aides sociales. Le Poulpe mène une action spécifique en faveur de la population particulièrement fragile, en proposant des horaires d'ouverture aux personnes orientées par les services sociaux, pour qu'elles puissent se fournir en vêtements et objets divers gratuitement. L'activité du Poulpe ne se concentre pas uniquement dans les locaux de la ressourcerie. Elle se déroule aussi à l'extérieur, par exemple sous forme de collectes en pied d'immeubles de logements sociaux, d'objets ou vêtements de seconde main dont les habitants souhaitent se débarrasser.

- 29 À Clamart, l'enquête montre que la municipalité actuelle (majorité LR), faiblement investie sur les questions écologiques, est peu encline à soutenir les associations locales qui agissent dans ce domaine – lorsqu'elle n'est pas ouvertement hostile. Les mobilisations se sont focalisées historiquement sur les impacts environnementaux des grands projets d'aménagement (voiries routières et autoroutes souterraines), pour protéger le cadre de vie. Elles portent actuellement contre un projet d'élargissement de la voirie routière traversant le Bois de Clamart, en lien avec le projet de tramway (TM10) et contre le projet d'aménagement de la gare dans le cadre du Grand Paris Express. Après la crise sanitaire, sous la pression de plusieurs associations, le développement du vélo paraît s'inscrire à l'agenda municipal. Au-delà de cet exemple particulier, rien ne paraît signifier un intérêt plus grand de la municipalité pour les problématiques socio-environnementales. Un petit nombre d'associations environnementales affichent des préoccupations en faveur de l'inclusion sociale. Outre la ferme pédagogique installée dans le parc de la Maison Blanche, dans le Bas-Clamart, l'association Les Bergeries en ville gère le seul jardin solidaire municipal situé dans le quartier du Haut-Clamart. Le jardin accueille un poulailler dont la production est distribuée aux habitants du quartier et produit des plantes aromatiques qui sont données à des personnes qui, selon l'une des salariées, sont « *en situation un peu compliquée financièrement* ».
- 30 En somme, on voit combien la concordance de dynamiques collectives et d'un processus politique sur un territoire est fondamentale pour amorcer des transformations vers une transition socio-environnementale juste. La diversité des processus d'engagement, des capacités d'agir collectivement et de la créativité des collectifs peut être saisie à travers les rapports qu'ils entretiennent avec les acteurs publics (État et collectivités territoriales). Nous proposons de les analyser à présent autour de deux autres aspects de la justice environnementale : la participation et les capacités individuelles.

4. Des dynamiques de coopération diversifiées autour des enjeux climatiques

- 31 Comme en témoigne cette mise en regard de quatre communes du Grand Paris, la politisation des enjeux socio-environnementaux reflète les trajectoires territoriales historiques, les relations entre les acteurs à différentes échelles (Région, communes,

communautés locales), et la dynamique de concertation entre la société civile et les acteurs publics. En se saisissant des questions encore peu prises en compte par les pouvoirs publics, à la croisée des dimensions sociales et environnementales, certains collectifs formulent des problématiques transversales en lien avec la justice sociale et environnementale et l'adaptation au changement climatique des territoires locaux. À ce titre, ils posent à la fois des « actes de résistance individuelle et de reconstruction institutionnelle » (Schlosberg et Cole, 2019) : ils s'appliquent à faire reconnaître leur contribution à la réduction de l'empreinte environnementale, tout en interpellant l'État et les collectivités territoriales sur les impacts négatifs des politiques environnementales ou de l'augmentation du coût de l'énergie sur les populations précaires.

- 32 Alors que les acteurs publics intègrent et comptent historiquement sur les associations qui interviennent dans le secteur social, la reconnaissance de leur contribution à la transformation socio-environnementale des territoires et à l'adaptation au changement climatique n'en est encore qu'aux prémices. Il en est de même avec les associations environnementales plus récentes. Les moyens d'action accordés aux acteurs citoyens sont très différenciés selon les politiques de chaque territoire, nos analyses confirmant sur ce point des travaux plus anciens (Faburel, 2008). Toutefois, notre enquête montre des évolutions dans les communes les plus engagées autour des questions sociales et environnementales qui pourraient attester de repositionnements entre pouvoirs publics et associations, voire de formes d'hybridation des modes d'agir sur la justice sociale et environnementale. En nous référant aux travaux de Schlosberg (2007), nous analysons ici ces évolutions à travers deux dimensions : les changements des modalités de participation ; l'intégration des dispositifs d'autonomisation des populations à travers l'évolution des capacités individuelles et collectives.

4.1. Agir sur les territoires, avec ou sans le soutien des pouvoirs publics ?

- 33 Les communes font parfois preuve d'innovation en matière de participation des collectifs constitués et des populations au débat sur la crise climatique, après avoir constaté les limites de dispositifs plus conventionnels. Qu'il s'agisse du budget participatif, de l'Académie du Climat à Paris ou de la Convention Climat d'Est Ensemble, les démarches en ce sens abondent. Les collectivités ont également multiplié les initiatives pour rendre les citoyens acteurs de l'adaptation, soit en les intégrant dans des démarches climat de plusieurs mois conjuguant débats, réflexions et propositions citoyennes comme la ville d'Ivry, soit en les sollicitant sur le moyen terme par différents dispositifs tels que des académies pour le climat, des appels à idées pour la végétalisation des cours d'école et des rues, des ateliers de travail autour de la révision du PLU Bioclimatique comme à Paris.
- 34 La municipalité d'Ivry-sur-Seine a ainsi lancé une assemblée citoyenne Climat en juin 2021, intitulée « Pour le climat, à Ivry, on agit ! ». Inspirée de la Convention nationale citoyenne pour le climat, l'idée est de faire participer les citoyens à des ateliers ciblés sur des thèmes spécifiques où ils proposent des projets pour faire avancer la commune sur le plan de la transition socio-écologique⁵. Ce processus, rythmé par plusieurs phases, a fait place à l'éducation populaire et aux dispositifs d'intégration des populations les plus défavorisées, comme l'explique la coordinatrice

des maisons de quartier : « *L'idée, c'est de mettre en place une culture de la participation qui permette justement au plus grand nombre, à force de participer, et à ceux qui se sentent le moins légitimes, d'y participer aussi parce que ça fait plusieurs années [...] sur des sujets où du coup, on ne consulte pas juste les gens pour des projets, mais vraiment sur des politiques publiques* » (entretien, mai 2021). Les deux élus à l'écologie urbaine et à la démocratie participative, en lien avec les maisons de quartier, jouent un rôle important vis-à-vis de la structuration de cette démarche climat. Ils mobilisent les services de la Ville et font appel aux unités décentralisées de l'animation sociale et culturelle que sont les maisons de quartiers. En tout, ce sont 30 associations qui s'investissent dans la vie de la maison de quartier et 20 bénévoles font des interventions.

- 35 Parallèlement, les associations s'organisent en réseau pour répondre de manière plus efficace aux enjeux territoriaux de la transition socio-écologique et accroître leur force de proposition vis-à-vis des acteurs publics.
- 36 Par exemple, l'Écoplan, dans le 18^e arrondissement, vise à recenser et cartographier « *les initiatives qui entendent construire un 18^e résilient, solidaire et durable* » (entretien avec une bénévole de l'Écoplan, avril 2021). Il a été élaboré à l'initiative de quatre habitantes, une salariée associative, et du coordinateur des conseils de quartier et du budget participatif du service Démocratie locale de la mairie d'arrondissement. Ce projet naît à la jonction de trois dynamiques : l'initiative autonome habitante, l'accompagnement associatif et le volontarisme institutionnel d'un membre de la mairie. Visant à rendre visible la diversité des initiatives écologiques inscrites dans le territoire de vie, l'Écoplan (qui référence 103 initiatives pour sa version papier, 200 pour sa version numérique) est pensé, dès sa gestation, comme un levier de déverrouillage de certains obstacles sociaux à l'engagement écologique citoyen.
- 37 Un autre exemple de mobilisation collective associant pouvoirs publics et acteurs de l'Économie sociale et solidaire (ESS) concerne la construction d'un Pôle territorial de coopération économique (PTCE) à Ivry-sur-Seine, qui promeut sécurité sociale de l'alimentation, autour de la municipalité, de la Coop Communs et de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre. Le projet est né de l'initiative d'une association, l'Étal solidaire, qui s'est mise en relation avec un supermarché coopératif du 13^e arrondissement de Paris (Coop Communs), dont elle souhaitait s'inspirer. L'Étal solidaire est une association créée par les membres du comité de quartier Pierre et Marie-Curie, qui a grandi au point d'avoir maintenant quatre points de vente, dans chaque maison de quartier et d'organiser deux fois par an un marché de producteurs. Le constat de départ est la pauvreté de l'offre en matière alimentaire de qualité pour les classes sociales défavorisées et la nécessité de la structurer de manière plus juste. La réflexion sur la sécurité sociale alimentaire s'inscrit dans le prolongement d'une aide d'urgence apportée aux familles en difficulté durant la crise sanitaire.
- 38 À Aubervilliers, bien que les relations avec la municipalité se soient largement détériorées depuis l'arrivée d'une majorité de droite, le dynamisme associatif et l'engagement historique autour des problématiques de justice sociale et environnementale, notamment à travers les réseaux d'agriculture urbaine, demeure important (Blanc *et al.*, 2017). Comme à Clamart, les associations développent des liens au-delà du seul périmètre communal. De nombreuses associations développent des territorialités propres à cheval sur plusieurs communes, en lien avec Plaine Commune (6 d'entre elles) ou le Département (4 d'entre elles).

39 À Clamart, le faible engagement de la commune sur les problématiques environnementales oblige les acteurs locaux à s'organiser à l'échelle intercommunale, afin d'augmenter leur capacité à faire entendre leurs revendications. Peu décidée initialement à faire appel aux associations pour élaborer son Plan climat air énergie territoire (PCAET), l'intercommunalité de Vallée Sud Grand Paris a cependant répondu à une coordination d'associations du territoire, la Catte (Coordination des associations du territoire pour la transition écologique). La professionnalisation de cette structure pluri-associative a certes permis de proposer des éléments d'amélioration du PCAET, mais les questions de justice sociale et environnementale face au changement climatique y sont peu présentes, et peu représentées par les populations concernées ou par des associations.

4.2. Agir citoyen et capacités : reconnaître le rôle clé des associations environnementales

40 En termes de renforcement des capacités individuelles et collectives, au sens de la capacité des personnes et des collectifs à se saisir de ressources leur permettant d'agir face aux enjeux environnementaux et climatiques, le rôle des associations est central. En favorisant l'engagement des citoyens et en transmettant savoir-faire et compétences, elles contribuent au renforcement des capacités à agir de manière autonome et à se réappropriier un environnement de proximité. Certaines municipalités commencent à reconnaître et à soutenir les actions entreprises à l'initiative des collectifs locaux.

41 Dotée de locaux par la mairie du 18^e arrondissement, l'association Astérya reçoit du public ou va à sa rencontre dans l'optique d'accompagner l'engagement citoyen, notamment sur le thème de la transition. Ce paramètre a fait évoluer le public de l'association : *« Le 18^e étant un arrondissement assez mixte socialement, voire en cours de gentrification importante. De ce fait, on a beaucoup plus de public type classe moyenne qui viennent en accompagnement, quoi. Et parallèlement, on garde ces démarches d'aller vers, qui font qu'on maintient aussi un public plus précaire »* (Entretien avec un bénévole d'Astérya, février 2021).

42 Les mobilisations citoyennes promeuvent des formes d'autonomisation fondées sur la transmission de nouvelles pratiques, représentations et savoir-faire. Outre les ateliers officiels de l'assemblée citoyenne Climat, les comédiens du théâtre El Duende ont organisé une représentation en plein air durant l'été au milieu de la cité Pierre et Marie-Curie. L'usage de la culture lors de ces ateliers rappelle la définition que donne Christian Maurel de l'éducation populaire : *« L'ensemble des pratiques éducatives et culturelles qui œuvrent à la transformation sociale et politique, travaillent à l'émancipation des individus et du peuple, et augmentent leur puissance démocratique d'agir »* (Maurel, 2010 : 82). Un de nos enquêtés revendique de faire appel aux dispositifs d'éducation populaire pour faire connaître les enjeux de l'adaptation au changement climatique : *« Nous, notre travail, et notamment pour rebondir du coup dans toute cette conférence climat qui va amener à l'assemblée citoyenne, c'est comment on arrive à faire émerger et à créer une prise de conscience, une réflexion collective sur le fait que ces enjeux-là [les enjeux climatiques] touchent tout le monde. Des plus aisés aux plus précaires, de la ville à, enfin au jardin, mais je n'en sais rien, tout le monde »* (entretien avec le directeur de la maison de quartier d'Ivry Port, mai 2021).

- 43 Favoriser l'agir citoyen, notamment de celles et ceux qui se sentent les moins légitimes, est aussi un enjeu d'éducation populaire à Aubervilliers. L'association Auberfabrik s'attache à décrire les démarches qui nous apparaissent de l'ordre de l'*empowerment* citoyen, soit l'acquisition du pouvoir d'agir à la fois individuel et collectif (Bacqué et Biewener, 2013), pour prendre soin des milieux et restaurer leurs qualités écologiques. Il s'agit alors de « *sensibiliser au fait de prendre soin de la cité et des espaces communs* » (entretien avec une salariée d'Auberfabrik, janvier 2022). En outre, la personne à l'initiative de l'association témoigne de l'importance du volet tant social qu'écologique dans leurs prises de position impliquant l'idée d'éducation populaire. L'originalité du projet d'Auberfabrik est importante à cet égard : c'est un jardin au cœur d'une cité, dans des quartiers nord d'Aubervilliers largement excentrés et où vivent des familles monoparentales et, où les enfants sont laissés souvent à eux-mêmes : « *On sait qu'il n'y a pas d'écologie sans justice. On appelle ça la justice climatique, la justice...* » (entretien avec une salariée d'Auberfabrik, janvier 2022).
- 44 À Clamart en revanche, les associations récentes sont encore peu orientées vers la transmission de compétences ou de savoir-faire, et n'identifient que peu la question de l'autonomisation des pratiques. Certes, l'association Les Petits Pois sont Verts cherche à promouvoir les écogestes, mais son action se limite essentiellement aujourd'hui aux actions de sensibilisation (des habitants, autour des ateliers fresque du climat et des commerçants, autour de la promotion du vrac). Un autre signe de cet intérêt encore faible pour les pratiques autonomes ressort de l'absence d'atelier d'auto-réparation de vélos, malgré le rôle actif de plusieurs associations locales de l'EPT Vallée Sud – Grand Paris, dont celle des Déraillleurs à Clamart, dans le projet de RER-Vélo porté par la Région. L'association des Déraillleurs se concentre sur des actions de plaidoyer auprès des pouvoirs publics en faveur de la création de nouvelles infrastructures cyclables, ou de la lutte contre le vol de vélos. Elle a néanmoins soutenu la création du Rayon Vert, atelier géré par l'association d'insertion l'Arpeije, qui fournit des services de réparation, mais ne propose aucune activité de formation des cyclistes. Selon le président des Déraillleurs, la création d'un atelier d'auto-réparation pourrait être envisagée dans les prochaines années, mais ce n'est pas encore une priorité.

Conclusion

- 45 Les dynamiques de territorialisation de la justice environnementale, observées sous l'angle des mobilisations citoyennes et de leurs relations avec les politiques locales, soulignent l'importance des environnements urbains, sociodémographiques et des trajectoires politiques dans la formulation des enjeux comme dans les modalités d'action. Qu'il s'agisse de préserver des milieux naturels exceptionnels (comme le Bois de Clamart) ou de réclamer le droit d'accès pour toutes et tous aux espaces verts dans des espaces hyper denses (Paris 18), de se réapproprier un environnement de proximité (Aubervilliers) ou d'animer des ateliers avec les habitants des quartiers populaires dans le cadre d'une convention citoyenne climat (Ivry-sur-Seine), les priorités et les formes des actions à portée socio-environnementale face aux impératifs de transition écologique sont étroitement liées aux profils des populations, aux caractéristiques territoriales et aux volontés politiques locales.
- 46 Le foisonnement des initiatives locales, notamment dans le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS), combiné au positionnement récent de plusieurs associations

sociales historiques autour des questions environnementales, montre la constitution de réseaux locaux plus ou moins coordonnés qui participent de la prise en charge des questions de solidarité et de justice sociale souvent peu présentes dans les projets urbains institutionnels (Barles et Blanc, 2016). La variété de ces alliances souligne la singularité des contextes. Les alliances inter-associatives opèrent parfois contre la puissance publique, mais diversement en fonction des territoires, des alliances se créent entre les acteurs du monde associatif et avec les pouvoirs publics à différentes échelles. Ces alliances sont parfois nécessaires à l'augmentation du pouvoir d'agir collectif et correspondent à des logiques de contournement des municipalités réticentes à la prise en compte des demandes des associations (Clamart, Aubervilliers depuis 2020). Dans d'autres cas, elles semblent constituer les prémices de changements dans les manières d'agir collectivement, soit dans la coordination des associations entre elles (par exemple à Ivry-sur-Seine, on observe des coopérations entre Emmaüs et les recycleries locales), soit dans le développement de partenariats actifs avec les publics locaux et d'autres acteurs de l'ESS (création d'un PTCE autour de la sécurité sociale de l'alimentation à Ivry-sur-Seine) : en ce sens, elles illustrent une reconfiguration des flux et circulations en proposant des substitutions au « pouvoir circulatoire » (Schlosberg et Coles 2019). L'avenir de ces alliances entre mobilisations collectives et acteurs publics, promues par divers programmes européens et internationaux, reste cependant encore incertain (Programme Life de l'Union européenne).

- 47 L'impact réel de l'élan observé dans certaines communes est à tempérer en termes de traitement des inégalités. Certes, ces mobilisations sont importantes pour traiter des problèmes liés à la pauvreté, mais peinent souvent à s'attaquer aux formes structurelles d'inégalité à l'échelle de la ville ou de la métropole (Chu *et al.*, 2018). Cependant, elles rencontrent de grandes difficultés et prennent un caractère palliatif, au sein du secteur de l'ESS, sous-financé et peu accompagné par la puissance publique. Les dynamiques à l'œuvre reposent sur une plus grande implication, souvent bénévole, du travail associatif, dans laquelle certains auteurs voient des formes de gestion néolibérale de la crise socio-environnementale (Cottin-Marx, 2021). Cette critique, qui nous paraît amplement justifiée, tend cependant à négliger l'importance des dynamiques locales dans la transition, de même que la dimension politique de l'engagement dans la transformation du cadre de vie et des pratiques de la vie quotidienne, qui renvoie à l'investissement par les citoyens et citoyennes d'une action environnementale ordinaire et d'actions de solidarité face aux crises socio-environnementales.
- 48 À ce sujet, l'analyse engagée depuis plusieurs années au sein du territoire du Grand Paris pourrait être approfondie en questionnant la manière dont les mobilisations dans les territoires défavorisés participent de la transformation de la culture politique. À Ivry-sur-Seine, à Aubervilliers ou dans le 18^e arrondissement de Paris, les mobilisations se font pionnières sur les enjeux d'adaptation aux crises, palliant – certes modestement – des manques du côté des politiques publiques, plus focalisées sur les enjeux d'atténuation. Toute la question est de savoir dans quelle mesure leur action pourrait bénéficier d'un soutien pérenne des pouvoirs publics, voire participer à l'évolution des priorités et des modes d'intervention dans les territoires.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et articles

Antolinos-Basso D., Blanc N., Chiche J., Paddeu F., 2020, « S'engager pour l'environnement dans le Grand Paris », *Cybergeo : European Journal of Geography*, article 939, p. 1-36, <https://doi.org/10.4000/cybergeo.34544>.

Bacqué M., Biewener C., 2013, « L'empowerment, un nouveau vocabulaire pour parler de participation ? », *Idées économiques et sociales*, n° 173, p. 25-32, <https://doi.org/10.3917/idee.173.0025>.

Ballet J., Bazin D., Pelenc J., 2015, « Justice environnementale et approche par les capacités », *Revue de philosophie économique*, vol. 16, p. 13-39, <https://doi.org/10.3917/rpec.161.0013>.

Barles S., Blanc N. (éds) 2016, *Écologies urbaines. Sur le terrain*, Paris, Economica.

Billen L., 2023, *L'écologie ordinaire en quartiers populaires. Une étude des initiatives écologistes citoyennes dans trois quartiers populaires français*, géographie, thèse de doctorat de l'université de Paris Nanterre, Nanterre, 537 p.

Blanc N., Emelianoff C., Rochard H., 2022, *Réparer la terre par le bas. Manifeste pour un environnementalisme ordinaire*, Lormont, Le Bord de l'eau, coll. « En anthropocène ».

Blanc N., Paddeu F., 2018, « L'environnementalisme ordinaire. Transformer l'espace public métropolitain à bas bruit ? », *EspacesTemps.net*, <https://www.espacestemp.net/articles/lenvironnementalisme-ordinaire-transformer-lespace-public-metropolitain-a-bas-bruit/>.

Blanc N., 2019, « From ordinary environmentalism to the public environment : theoretical reflections based on French and European empirical research », *Ecology and Society*, vol. 24, n° 3, <https://www.jstor.org/stable/26797002>.

Blanc N., Canabate A., Douay N., Escobar A., Paddeu F., 2017, « Mobilisations environnementales et dynamiques des territoires : le cas de Plaine Commune, communauté d'agglomération d'Île-de-France », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 17, n° 2, <https://doi.org/10.4000/vertigo.18580>.

Buton F., Lehingue P., Mariot N., Rozier S., (éds) 2019 *L'ordinaire du politique. Enquête sur les rapports profanes au politique*, Lille, Presses universitaires du Septentrion.

Cefaï D., 2009, « Comment se mobilise-t-on ? Apports d'une approche pragmatiste à la sociologie de l'action collective », *Sociologies et Sociétés*, vol. 41, n° 2, p. 245-269, <https://doi.org/10.7202/039267ar>.

Chancel L., 2021, *Insoutenables inégalités. Pour une justice sociale et environnementale*, Paris, Les Petits Matins.

Chu E., Anguelovski I., Roberts D., 2017, « Climate adaptation as strategic urbanism : assessing opportunities and uncertainties for equity and inclusive development in cities », *Cities*, n° 60, p. 378-387.

- Chu E., Schenk T., Patterson J., 2018, « The dilemmas of citizen inclusion in urban planning and governance to enable a 1.5 C climate change scenario », *Urban Planning*, vol. 3, n° 2, p. 128-140.
- Clerval A., 2016, « Chapitre 5 – Comment se gentrifie un quartier populaire », in Clerval A. (dir.) *Paris sans le peuple. La gentrification de la capitale*, Paris, La Découverte, p. 112-138.
- Cottin-Marx S., 2021, *C'est pour la bonne cause ! Les désillusions du travail associatif*, Paris, Les Éditions de l'Atelier.
- Deldrève V., Lewis N., Moreau S., Reynolds K., 2019, « Les nouveaux chantiers de la justice environnementale », *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 19, n° 1, <http://journals.openedition.org/vertigo/24863>.
- Drique M., Lejeune C., 2017, « La justice sociale à l'épreuve de la crise écologique », *Revue d'éthique et de théologie morale*, vol. 293, n° 1, p. 111-124, <https://doi.org/10.3917/retm.293.0111>.
- Dubet F., 2016, *Inégalités et justice sociale*, Paris, La Découverte.
- Elbaum M., 1995, « Justice sociale, inégalités, exclusion », *Revue de l'OFCE*, vol. 53, n° 1, p. 197-247, <https://doi.org/10.3406/ofce.1995.1396>.
- Goh K., 2019, « Flows in formation : the global urban networks of climate change adaptation », *Urban Studies*, vol. 57, n° 11, p. 2222-2240.
- Faburel G., 2008, « Les inégalités environnementales comme inégalités de moyens des habitants et des acteurs territoriaux », *Espace populations sociétés*, n° 2018/1, p. 111-126, <https://doi.org/10.4000/eps.2430>.
- Fraser N., 2011, *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, Paris, La Découverte.
- Laigle L., 2019, « Justice climatique et mobilisations environnementales », *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 19, n° 1, <https://doi.org/10.4000/vertigo.24107>.
- Lefebvre H., 1968-1972, *Le droit à la ville*, Paris, Anthropos.
- Martinez-Alier J., 2014, *L'écologisme des pauvres. Une étude des conflits environnementaux dans le monde*, Paris, Les Petits Matins.
- Mathevet R., 2012, *La solidarité écologique : ce lien qui nous oblige*, Arles, Actes Sud, 205 p.
- Maurel C., 2010, *Éducation populaire et puissance d'agir. Les processus culturels de l'émancipation*, Paris, L'Harmattan.
- Millward-Hopkins J., 2022, « Inequality can double the energy required to secure universal decent living », *Nat Commun*, n° 13, article 5028, <https://doi.org/10.1038/s41467-022-32729-8>.
- Savidan P., 2018, (dir.), *Dictionnaire des inégalités et de la justice sociale*, Paris, PUF.
- Schlosberg D., 2012, « Climate justice and capabilities : A framework for adaptation policy », *Ethics & International Affairs*, vol. 26, n° 4, p. 445-461.
- Schlosberg D., 2007, *Defining environmental justice : theories, movements, and nature*, Oxford-New York, Oxford University Press.
- Schlosberg D., Coles R., 2019, « Le nouvel environnementalisme du quotidien : durabilité, flux matériels et mouvements sociaux », *Lien social et Politiques*, n° 82, p. 246-276, <https://doi.org/10.7202/1061885ar>.
- Schlosberg D., Collins L. B., 2014, « From environmental to climate justice : climate change and the discourse of environmental justice », *WIREs Climate Change*, vol. 5, n° 3, p. 359-374.
- Sen A., 2012, *L'idée de justice*, Paris, Flammarion.

Traïni C., 2021. « Entre pratiques intimes et sphère publique », *Sociétés contemporaines*, n° 123, p. 135-62, <https://doi.org/10.3917/soco.123.0135>.

Young I., 2001, « Equality of Whom ? Social Groups and Judgments of Injustice », *The Journal of Political Philosophy*, vol. 9, n° 1, p. 1-18.

Wamsler C., Ridders S., 2018, « Principles for supporting city-citizen commoning for climate adaptation : From adaptation governance to sustainable transformation », *Environmental Science & Policy*, vol. 85, p. 81-89, <https://doi.org/10.1016/j.envsci.2018.03.021>.

Sources institutionnelles

Besançon E., Bodet C., Chemla P., Chochoy C., Fontaine G., de Grenier N., Lamarche T., Sanioossian J., 2021, « Vers une transition ordinaire ? », *Programme Expérimentation démocratique de la transition écologique Cit'In*, ministère de la Transition écologique et solidaire.

INSEE, 2021, *L'essentiel sur... les immigrés et les étrangers*, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3633212>.

NOTES

1. Les deux phases de ce projet de recherche (CIVIC ACT 1 et 2) ont été cofinancées par le Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (Sciences Po) et par le Centre des politiques de la terre (Université Paris Cité, Sciences Po).

2. Aubervilliers, Clamart, Ivry-sur-Seine, Paris 18.

3. Zones à faibles émissions mobilité.

4. Cf. plaidoyer rédigé par le secours catholique et la fondation Caritas sur les impacts des Zones à faibles émissions.

5. Atelier 1 « Écologie et féminisme », atelier 2 « Se déplacer – mobilités et aménagements », atelier 3 « Économiser – mix énergétique et rénovation thermique », atelier 3 « Réduire – réemploi, recyclage et déchets », atelier 4 « Se nourrir – alimentation de qualité et accessible à tout·es », atelier 5 « Cohabiter – biodiversité, nature et eau en ville », atelier 6 « Agir et accueillir – migrant·es climatiques », atelier Marat Parmentier « tous les thèmes ».

RÉSUMÉS

À partir d'une méthodologie à la fois qualitative et quantitative, et partant de l'échantillonnage de quatre territoires urbains (Paris 18^e, Ivry-sur-Seine, Aubervilliers, Clamart) en fonction des inégalités observées, cet article se donne comme objectif d'étudier l'évolution des relations entre les collectivités locales et les associations et collectifs dans un contexte de transition socio-environnementale intégrant les enjeux de justice. Ces collectifs associatifs ont pour point

commun d'aborder de façon conjointe les questions environnementales et sociales via leurs répertoires d'action : le spectre s'étend de la recyclerie de quartier à l'épicerie solidaire en passant par le jardin partagé impliqué dans de l'éducation populaire. La démarche comparative entre les quatre territoires analyse les spécificités des mobilisations des associations et collectifs au regard des inégalités socio-environnementales dans chaque commune.

Following a plurality of quantitative and qualitative methodologies, and starting from a sampling of four urban territories (Paris 18th, Ivry-sur-Seine, Aubervilliers, Clamart) according to the inequalities observed, the paper aims at studying the evolution of the relations between local authorities and associations and collectives in a context of socio-environmental transition integrating issues of justice. The common denominator of these associations is about addressing environmental and social issues through their repertoires of action: the spectrum extends from the neighborhood recycling center to the solidarity grocery store, including the shared garden involved in popular education. The comparative approach between the four territories analyses the specificities of the mobilizations of associations and collectives with regard to the socio-environmental inequalities of the municipalities.

INDEX

Mots-clés : action territoriale, initiatives citoyennes, transition socio-environnementale, inégalités socio-environnementales

Keywords : territorial action, citizen initiatives, socio-ecological transition, socio-environmental inequalities

AUTEURS

NATHALIE BLANC

Nathalie Blanc est directrice de recherche à l'Université Paris Cité et directrice du Centre des politiques de la terre. Elle travaille sur les enjeux de justice climatique en lien avec une transition socio-écologique juste, liant enjeux locaux et globaux.

CNRS Ladyss Université Paris Cité

nathali.blanc@wanadoo.fr

n° Orcid : 0000-0002-3541-2107

CAROLINE GALLEZ

Caroline Gallez, directrice de recherche à l'Université Gustave Eiffel, au sein du Laboratoire Ville Mobilité Transport, est référente égalité. Ses recherches se situent à la croisée des problématiques de justice sociale et environnementale face à la mobilité et de transition écologique juste.

Laboratoire Ville Mobilité Transport, Université Gustave Eiffel – ENPC

caroline.gallez@univ-eiffel.fr

n° Orcid : 0000-0002-0454-2937

ÉLÉONORE GENEST

Éléonore Genest est doctorante en géographie et travaille sur la question des îlots de chaleur urbains (icu), en lien avec l'imperméabilisation des sols. Elle a été assistante de recherche dans le projet de recherche CIVIC ACT 2.

Laboratoire Espace, Université de Côte d'Azur
genesteleonore@gmail.com
n° Orcid :0009-0002-8807-1462

DIEGO ANTOLINOS-BASSO

Diego Antolinos-Basso est ingénieur de recherche et spécialiste du traitement des données et linguiste.
Sciences Po, Cevipof et Médialab
diego.antolinosbasso@sciencespo.fr
n° Orcid : 0000-0002-1717-7350

JEAN CHICHE

Jean Chiche, chercheur émérite au Cevipof (Sciences Po, Paris), est spécialiste de l'analyse géométrique des données et rédacteur en chef adjoint de la revue Statistiques et Société (Open Edition).
IRHC CNRS et Sciences Po Cevipof
jean.chiche@sciencespo.fr
n° Orcid : 0000-0003-3064-4918

HUGO ROCHARD

Hugo Rochard est docteur en géographie et aménagement (Université Paris Cité). Ses recherches portent sur l'écologisation de l'aménagement et de la gestion des milieux urbains par l'action collective et l'action publique, en France et en Amérique du Nord (États-Unis, Canada).
CNRS Ladyss Université Paris Cité
hugo.rochard@gmail.com
n° Orcid : 0000-0003-0229-1545